

**PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 4/2016**

*Le trente mars deux mil seize, convocation adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du six avril deux mil seize à dix-neuf heures à la Mairie.*

*Date d'affichage de la convocation le 30 mars 2016*

**Conseillers élus : 23**

**Conseillers en exercice : 23**

**Conseillers présents : 16**

**Procurations : 5**

*Le Maire : Claude ZIMMERMANN*

**Séance du 6 avril 2016**

**Etaient présents à l'ouverture de la séance :**

**Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire**

**Mmes Brigitte ROLL, Brigitte MULLER, Adjointes**

**MM. Olivier SCHLATTER, Alfred KLEITZ, Adjoints**

**Mmes Christine GEBUS, Martine HUARD, Danièle MEYER, Claudia SCHAEFFTER,**

**MM. Pierre FEIDT, Philippe FRIEDRICH, Amaury GUERRIER, Gilbert HUTTLER, Yan LONGERON, Thomas TRUMPF, Steve WOLFFER.**

**Absent(s) excusé(s) :**

Valentine FRITSCH qui a donné procuration à Brigitte MULLER ;

Monique GRAD ORAN qui a donné procuration à Brigitte ROLL ;

Emmanuel JUNG qui a donné procuration à Pierre FEIDT ;

Annette GRIES qui a donné procuration à Gilbert HUTTLER ;

Romarc WEIL qui a donné procuration à Olivier SCHLATTER ;

Marc VOGEL, Valentin SCHAEFFER

**Absent(s) : /**

**Assistait en outre :**

**Mme Sabine LOUYOT, Secrétaire générale**

**Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2016**
- 3. Vie institutionnelle**

### **3.1. Nouveau tableau du Conseil Municipal**

### **3.2. Modification des Commissions Communales**

## **4. Affaires financières**

### **4.1. Bilan des cessions et acquisitions foncières en 2015**

### **4.2. Budget principal – approbation du compte de gestion 2015**

### **4.3. Budget principal – approbation du compte administratif 2015**

### **4.4. Budget principal – affectation du résultat de l'exercice 2015**

### **4.5. Budget principal – fixation des taux des taxes directes (TH, TFB, TFNB)**

### **4.6. Budget principal – fixation de tarifs**

#### **4.6.1. Concessions de cimetière**

#### **4.6.2. Divers : impressions, occupation du domaine public, main d'œuvre, matériel**

### **4.7. Budget principal – adoption du budget primitif 2016**

## **5. Affaires scolaires : conventions avec les associations locales pour l'animation des NAP en 4<sup>ème</sup> période**

## **6. Vie intercommunale : Désignation d'un délégué « eau potable » au SDEA**

## **7. Informations**

### **7.1. Droit de préemption urbain**

### **7.2. Marchés publics – consultations**

### **7.3. Autres informations**

### **7.4. Instances intercommunales**

Monsieur le Maire remercie le Conseil Local des Jeunes (CLJ) d'être venu et propose à Claudia SCHAEFFTER de l'introduire, qui informe que le CLJ est composé de 15 enfants même si seulement sept sont présents et explique que ces derniers vont présenter leurs projets.

Chacun des enfants se présente. Le CLJ est brièvement présenté, le mandat courant d'octobre 2015 à septembre 2017. Ce conseil de jeunes est le porte-parole de l'ensemble des jeunes du village et assure le lien entre ces derniers et le Conseil Municipal.

Les différents projets du CLJ sont présentés :

- Rallye photo le mercredi 13 avril 2016 au matin pour faire découvrir le village autrement aux jeunes de 6 à 14 ans ;
- Projet intergénérationnel avec le club des aînés pour casser la barrière de l'âge le 15 avril 2016 autour des jeux anciens ;
- Projet caritatif :
  - o Participation au marché de Noël 2016 : collecte de jouets reversés à une association caritative (Fringuerie ou autre) ;
  - o Participation à la banque alimentaire en 2016 devant le Carrefour
- Conservation de la page dans le bulletin municipal pour se faire connaître et communiquer sur les projets du CLJ

Le CLJ pose ensuite des questions au Conseil Municipal :

- Quel est le rôle d'un conseil municipal ?

Alfred KLEITZ, adjoint explique qu'une des parties les plus importantes a lieu courant cette séance avec l'adoption du budget. Il est décidé de la manière dont l'argent va être utilisé durant l'année.

Monsieur le Maire donne des exemples : les frais de personnel, l'entretien ou la création des routes, l'entretien des bâtiments, les différentes manifestations, les espaces verts mais aussi les grands travaux

comme le city stade ou le terrain à bosses. Cette année, il y a des travaux sur le parvis de l'Eglise pour les personnes handicapées et des travaux rue des Jardins.

- Est-ce que le Conseil Municipal s'intéresse au CLJ et à ses projets :

Monsieur le Maire rappelle que c'était une volonté certaine de l'ancienne municipalité de créer ce CLJ et confirmée par celle-ci pour recueillir les avis des jeunes de Dettwiller. C'est une manière de créer des projets participatifs.

- Pourquoi vous êtes-vous présenté aux élections ?

Monsieur le Maire explique que l'ensemble des personnes présentes sur la liste électorale qu'il a mené avait une volonté de s'investir pour la commune et de travailler pour l'intérêt général.

Monsieur Philippe FRIEDRICH, conseiller municipal, ajoute qu'effectivement il y a une volonté d'être au service de tous et que même si les élus ne sont pas toujours d'accord sur l'ensemble des projets, ils en discutent. Il demande aux jeunes présents comment cela se passe au CLJ quand il y a un désaccord.

Un jeune répond qu'il est procédé par vote et les décisions sont prises à la majorité.

- Quelles sont les conditions pour faire partie du Conseil Municipal ?

Olivier SCHLATTER, adjoint, explique qu'il faut habiter la commune ou payer des impôts à la commune, être majeur et être inscrit sur la liste électorale.

Ensuite, il faut créer une liste de 23 candidats composée d'autant d'hommes que de femmes. Les habitants, lors des élections, choisissent une liste.

- Est-ce compliqué et contraignant d'être élu ?

Monsieur le Maire explique cela prend beaucoup de temps. Ce n'est pas toujours évident de concilier le travail personnel de sa vie active et les réunions d'élus. Cela demande un investissement régulier.

Alfred KLEITZ, adjoint, ajoute que les élus sont assistés par le personnel de mairie qui s'occupe de certains dossiers et expliquent aux élus ce qu'ils peuvent faire ou ne pas faire.

La question est retournée aux jeunes du CLJ qui expliquent que c'est parfois difficile car il n'y a pas toujours tous les jeunes pour discuter des projets qu'ils ont beaucoup d'autres activités en dehors du CLJ.

Brigitte MULLER, adjointe, invite le CLJ à lui envoyer par mail les photos prises lors du rallye photos pour la mise en ligne sur le site Facebook de la commune.

Monsieur le Maire remercie le CLJ pour sa participation à la vie communale, invite les jeunes à participer à la journée « Nettoyage de printemps » qui a lieu le 9 avril 2016, RDV 8h45 place de la Gare. Il félicite également le CLJ et rappelle que le Conseil Municipal reste à leur écoute en cas de problème rencontré.

**Yan LONGERON entre en la salle du conseil.**

## **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance Pierre FEIDT.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2016**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2016, adressé à tous les conseillers municipaux, est soumis pour approbation.

### **Décision du Conseil Municipal**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2016 est adopté à cinq abstentions et seize voix pour.

### 3. Vie institutionnelle

#### 3.1. Nouveau tableau du Conseil Municipal

Le Maire rappelle que Monsieur Denis BALTZER a démissionné de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal et qu'il y a donc lieu d'accueillir un nouveau conseiller, à savoir Monsieur Thomas TRUMPF, le suivant sur la liste électorale à avoir accepté le mandat. Madame Christine LAUGEL a été contactée mais a refusé de siéger.

Monsieur le Maire propose à Thomas TRUMPF de se présenter.

*Présentation de Thomas TRUMPF*

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir acter le nouveau tableau du Conseil Municipal comme suit :

Qualité M ou Mme	NOM et Prénom	Date de naissance	Fonction	Suffrages obtenus par la liste
M	ZIMMERMANN Claude	29/02/1960	Maire	765
M.	SCHLATTER Olivier	15/07/1961	Premier Adjoint	765
Mme	FRITSCH Valentine	17/11/1964	Deuxième adjointe	765
M	KLEITZ Alfred	21/01/1958	Troisième Adjoint	765
Mme	ROLL Brigitte	25/05/1954	Quatrième Adjointe	765
Mme	MULLER Brigitte	24/11/1955	Cinquième Adjointe	765
Mme	MEYER Danièle	21/07/1950	Conseillère	765
M	VOGEL Marc	26/06/1952	Conseiller	765
Mme	HUARD Martine	15/12/1953	Conseillère	765
Mme	GRAD ORAN Monique	16/04/1956	Conseillère	765
Mme	GEBUS Christine	22/08/1965	Conseillère	765
Mme	SCHAEFFTER Claudia	04/02/1966	Conseillère	765
M	LONGERON Yan	30/01/1968	Conseiller	765
M	GUERRIER Amaury	14/06/1976	Conseiller	765
M	WEIL Romaric	04/08/1989	Conseiller	765
M	SCHAEFFER Valentin	23/09/1990	Conseiller	765
M	WOLFFER Steve	05/09/1979	Conseiller	765
M	TRUMPF Thomas	09/02/1983	Conseiller	765
M	HUTTLER Gilbert	26/11/1946	Conseiller	604
M	FEIDT Pierre	03/03/1956	Conseiller	604
Mme	GRIES Annette	01/06/1958	Conseillère	604
M	FRIEDRICH Philippe	05/09/1967	Conseiller	604
M	JUNG Emmanuel	08/04/1966	Conseiller	604

#### Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal :

ACTE que le tableau du Conseil Municipal se constitue désormais comme présenté par le Maire.

### **3.2. Modification des Commissions Communales**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de modifier les Commissions Communales pour permettre à Thomas TRUMPF d'en faire partie.

Il est rappelé que le Maire en est président de droit.

#### **Décision du Conseil Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 avril 2014 créant les commissions communales (finances, technique, scolaire, affaires sociales, communication, manifestation et culture, sport, cadre de vie) ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 septembre 2014 créant une commission d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 janvier 2015 créant une commission Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 juin 2015 modifiant les Commissions Communales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

DECIDE de modifier les commissions communales suivantes et procède à la nomination des membres de celles-ci comme suit, le maire en étant président de droit :

#### **COMMISSION DES FINANCES (y compris subvention aux associations)**

Mmes Valentine FRITSCH, Brigitte ROLL, Brigitte MULLER, Adjointes

MM. Olivier SCHLATTER, Alfred KLEITZ, Adjoint

Mmes Monique GRAD-ORAN,

MM. Pierre FEIDT, Philippe FRIEDRICH, Gilbert HUTTLER, Valentin SCHAEFFER, Romaric WEIL.

#### **TECHNIQUE (y compris Commerce et Industrie)**

Mmes Valentine FRITSCH, Adjointe

MM. Olivier SCHLATTER, Alfred KLEITZ, Adjoint

MM. Pierre FEIDT, Philippe FRIEDRICH, Amaury GUERRIER, Gilbert HUTTLER, Yan LONGERON, Valentin SCHAEFFER, Thomas TRUMPF, Marc VOGEL, Romaric WEIL, Steve WOLFFER.

#### **SCOLAIRE (y compris Jeunesse, Formation - Cours d'informatique)**

Mme Brigitte ROLL, Adjointe

M. Alfred KLEITZ, Adjoint,

Mmes Christine GEBUS, Martine HUARD, Claudia SCHAEFFTER,

MM. Philippe FRIEDRICH, Amaury GUERRIER, Thomas TRUMPF, Marc VOGEL.

**AFFAIRES SOCIALES (y compris Aide à la personne, Personnes en situation de handicap et Personnes âgées - Maison pour les seniors)**

Mmes Valentine FRITSCH, Brigitte MULLER, Adjointes,

MM. Olivier SCHLATTER, Adjoint

Mmes Annette GRIES, Martine HUARD, Danièle MEYER, Claudia SCHAEFFTER,

MM. Philippe FRIEDRICH, Marc VOGEL.

**COMMUNICATION (notamment Bulletin, Site internet, Tableau lumineux)**

Mme Brigitte ROLL, Adjointe

M. Alfred KLEITZ, Adjoint

Mme Christine GEBUS,

MM. Philippe FRIEDRICH, Amaury GUERRIER

**MANIFESTATIONS et CULTURE (y compris Patrimoine, Ecole de musique, Bibliothèque, etc...)**

Mmes Valentine FRITSCH, Brigitte ROLL, Brigitte MULLER Adjointes

Mmes Christine GEBUS, Danièle MEYER, Claudia SCHAEFFTER,

MM. Philippe FRIEDRICH, Valentin SCHAEFFER, Steve WOLFFER

**SPORT**

Mme Valentine FRITSCH, Adjointe

MM. Olivier SCHLATTER, Alfred KLEITZ, Adjointes

MM. Philippe FRIEDRICH, Valentin SCHAEFFER, Romaric WEIL,

**CADRE DE VIE (y compris Chemin de promenade, Jardins potagers, Fleurissement, Journée nature, Environnement)**

MM. Olivier SCHLATTER, Alfred KLEITZ, Adjointes

Mme Brigitte MULLER, Adjointe

Mmes Christine GEBUS, Monique GRAD ORAN, Annette GRIES, Danièle MEYER, Claudia SCHAEFFTER,

MM. Philippe FRIEDRICH, Amaury GUERRIER, Yan LONGERON, Marc VOGEL, Steve WOLFFER.

**COMMISSION D'URBANISME**

Mmes Brigitte MULLER, Brigitte ROLL, Adjointes,

MM. Alfred KLEITZ, Olivier SCHLATTER, Adjointes,

Mme Monique GRAD-ORAN,

MM. Pierre FEIDT, Philippe FRIEDRICH, Amaury GUERRIER, Gilbert HUTTLER, Marc VOGEL, Romaric WEIL

**COMMISSION PLAN LOCAL D'URBANISME**

Mme Brigitte ROLL, Adjointe,

MM. Alfred KLEITZ, Olivier SCHLATTER, Adjointes,

Mme Monique GRAD-ORAN,

MM. Philippe FRIEDRICH, Amaury GUERRIER, Marc VOGEL, Romaric WEIL

**Le Conseil Local des Jeunes quitte la salle et remercie pour l'accueil qui lui a été fait.**

#### **4. Affaires financières**

##### **4.1. Bilan des cessions et acquisitions foncières en 2015**

Monsieur le Maire informe que l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de plus de 2 000 habitants d'établir un bilan des cessions et des acquisitions foncières des biens présents sur le territoire communal, bilan ensuite annexé au compte administratif.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce bilan transmis aux conseillers lors de la convocation.

##### **Décision du Conseil Municipal**

Vu la proposition de bilan des cessions et acquisitions foncières faites en 2015 présentée par le Maire ;

Considérant que ce bilan fait apparaître un état « néant » tant pour les cessions que pour les acquisitions ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

ADOPTE le bilan des cessions et acquisitions foncières pour l'année 2015 qui sera annexé au compte administratif du budget principal de la commune.



## 4.2. Budget principal – approbation du compte de gestion 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Olivier SCHLATTER, adjoint, qui présente au Conseil Municipal le compte de gestion de la commune - Exercice 2015 -, établi par la Trésorerie.

Le compte de gestion du budget principal, soumis à la Commission des Finances qui s'est réunie le 9 mars 2016, est en tout point conforme au compte administratif 2015 de la commune qui sera exposé au point suivant.

Il est constaté au niveau de la

**- Section d'investissement**

un résultat de clôture de l'exercice de - 358 717,91 €

**- Section de fonctionnement**

un résultat de clôture de l'exercice de + 541 543,12 €

**soit un résultat global de 182 825,21 €**

Gilbert HUTTLER fait remarquer l'augmentation des coûts de personnel qui sont passés de 516 000 € en 2013, 551 000 € en 2014, 565 000 € en 2015 et un enveloppe de 718 000 € prévue pour 2016.

Au vu de ce qui précède, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le compte de gestion de l'exercice 2015, dressé par le Trésorier Principal de Saverne.

### Décision du Conseil Municipal

Vu le budget principal primitif adopté par une délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2015 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2015 présenté par la trésorerie se résumant de la manière suivante :

<b>COMMUNE</b>	
<b>Investissement</b>	
Titres émis	<b>1 506 042,83 €</b>
Mandats émis	<b>1 864 760,74 €</b>
<b>Résultat de l'exercice – Déficit</b>	<b>- 358 717,91 €</b>
Résultat antérieur reporté 2014	51 253,09 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice – Déficit</b>	<b>- 307 464,82 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	
Titres émis	<b>1 762 311,98 €</b>
Mandats émis	<b>1 220 768,86 €</b>
<b>Résultat de l'exercice - Excédent</b>	<b>541 543,12 €</b>
Résultat antérieur reporté 2014	+ 1 632 346,98 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice - Excédent</b>	<b>2 173 890,10 €</b>
<b>Résultat global de l'exercice (Investissement + Fonctionnement)</b>	<b>1 866 425,28 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

APPROUVE le compte de gestion du budget principal dressé par Madame La Trésorière Simone FISCHER, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle aucune observation ni modification ;

AUTORISE le Maire, ou le premier adjoint en cas d'absence ou d'indisponibilité, à signer le compte de gestion.

### 4.3. Budget principal – approbation du compte administratif 2015

Monsieur le Maire laisse la parole à Olivier SCHLATTER, adjoint, qui présente au Conseil Municipal, le détail des dépenses et des recettes du budget principal qui constituent le compte administratif de l'exercice 2015, document transmis à tous les conseillers, dont la Commission des Finances a examiné les chiffres le 9 mars 2016.

Celui-ci peut se résumer comme suit :

#### Section de fonctionnement

<b>Dépenses</b>	<b>1 220 768,86€</b>
<b>Recettes</b>	<b>1 762 311,98 €</b>

	<b>Résultat</b>
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice</b> Excédent	<b>541 543,12 €</b>
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>+ 1 632 346,98 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement de clôture</b> Excédent	<b>2 173 890,10 €</b>

#### Section d'investissement

<b>Dépenses</b>	<b>1 864 760,74 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>1 506 042,83 €</b>

	<b>Résultat</b>
<b>Résultat d'investissement de l'exercice</b> Déficit	<b>- 358 717,91 €</b>
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>51 253,09 €</b>
<b>Résultat d'investissement de clôture</b> Déficit	<b>- 307 464,82 €</b>

<b>Résultat global de clôture excédentaire</b>	<b>1 866 425,28 €</b>
--	-----------------------

**Le Maire quitte la salle pour l'adoption du Compte Administratif 2015 du budget principal.**

M. Olivier SCHLATTER, Adjoint, est nommé président de séance.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur le Compte Administratif 2015 du budget principal.

### **Décision du Conseil Municipal**

Vu le budget principal primitif adopté par une délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2015 ;

Vu le compte administratif du budget principal présenté pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté municipal n° ART/2016/21/DIV établissant les restes à réaliser du budget principal au 31 décembre 2015 ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

ADOpte le compte administratif 2015 du budget principal arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus au niveau des chapitres, dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

**Le Maire réintègre la salle de séance.**

#### 4.4. Budget principal – affectation du résultat de l'exercice 2015

Monsieur le Maire laisse la parole à Olivier SCHLATTER, adjoint, qui rappelle que seul l'excédent de fonctionnement doit être affecté.

Le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2014	AFFECTATION OBLIGATOIRE 2014 (c/1068)	RESULTAT 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDES DES RAR 2015	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST.	51 253,09 €		- 358 717,91 €	D. 85 737 €	- 41 820 €	<b>-349 284,82 €</b>
FONCT.	1 632 346,98 €		541 543,12 €	R. 43 917 €		<b>2 173 890,10 €</b>

La Commission des Finances réunie le 9 mars 2016 de reporter cet excédent de la manière suivante :

- Compte de dépense 1068 : 349 284,82 €
- Compte R002 de fonctionnement : 1 824 605,28 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

#### Décision du Conseil Municipal

Vu la délibération n° 2016/38 approuvant le compte administratif 2015 du budget principal ;

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit être affecté (le résultat d'investissement restant toujours en investissement afin de couvrir en priorité le besoin de financement (éventuel déficit) de la section d'investissement) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	<b>2 173 890,10 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	349 284,82 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>1 824 605,28 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	- €

#### 4.5. Budget principal – fixation des taux des taxes directes (TH, TFB, TFNB)

Olivier SCHLATTER, adjoint, présente au Conseil Municipal l'état des bases d'imposition directes locales à l'aide de l'état 1259. Suite à la réunion de la Commission des Finances du 9 et 16 mars 2016, qui a étudié les bases communiquées par la Direction Générale des Finances Publiques, M. Olivier SCHLATTER propose de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le produit fiscal attendu pour l'exercice 2016 serait donc de 752 865 €.

	<b>Bases effectives 2015</b>	<b>Bases prévisionnelles 2016</b>	<b>Variation</b>	<b>Taux 2016</b>	<b>Produit fiscal 2016</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	2 929 947,00	2 973 000,00	1,15 %	13,65 %	405 815,00
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	2 672 121,00	2 729 000,00	1,02 %	11,80 %	322 022,00
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	53 409,00	53 800,00	1,01 %	46,52 %	25 028,00
	5 655 477,00	5 755 800,00	1,02 %		752 865,00

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

#### **Décision du Conseil Municipal**

Vu la proposition de la Commission des Finances réunie le 9 et 16 mars 2016 de ne pas augmenter les taux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

DECIDE de maintenir les taux des taxes directes comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,65 %
- Taxe foncière bâtie : 11,80 %
- Taxe foncière non bâtie : 46,52 %

Pour un produit fiscal attendu de 752 865 €.

## 4.6. Budget principal – fixation de tarifs

### 4.6.1. Concessions de cimetière

Olivier SCHLATTER, adjoint, donne connaissance au Conseil Municipal des tarifs des concessions - tombes et cases columbarium, fixés par délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2015 pour les cimetières de Dettwiller et Rosenwiller (tarifs augmentés de 3% en 2012), à savoir :

#### - Concessions tombes - Cimetières Dettwiller et Rosenwiller

##### Concessions trentenaires :

* <u>Nouvelles concessions</u> :	tombe simple (2m <sup>2</sup> ) :	315.00 €
	tombe double (4m <sup>2</sup> ) :	810.00 €
* <u>Renouvellement de concessions</u> :	tombe simple (2m <sup>2</sup> ) :	315.00 €
	tombe double (4m <sup>2</sup> ) :	630.00 €
	tombe autres dimensions :	840.00 €

##### Concessions temporaires -15 ans -

* <u>Renouvellement</u> :	tombe simple (2m <sup>2</sup> ) :	188.00 €
	tombe double (4m <sup>2</sup> ) :	346.00 €
	tombe autres dimensions :	473.00 €

sous la condition que la tombe ne soit pas ouverte, pendant cette période de 15 ans, pour des inhumations. En cas d'inhumation, pendant cette période, la concession sera transformée en concession trentenaire à partir de la date d'inhumation, aux conditions tarifaires en vigueur.

#### - Concession cases columbarium – cimetière de Dettwiller

* case pour 15 ans :	721.00 €
* case pour 30 ans :	1 030.00 €

La Commission des Finances réunie le 9 mars 2016 propose de ne pas augmenter les tarifs des concessions.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

#### Décision du Conseil Municipal

Vu la délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2015 fixant le tarif des concessions de cimetière pour l'année 2015 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

FIXE les tarifs des concessions de cimetière comme présentés ci-dessus, et ce, à partir du 15 avril 2016.

#### **4.6.2. Divers : impressions, occupation du domaine public, main d'œuvre, matériel**

Olivier SCHLATTER, adjoint, donne connaissance au Conseil Municipal des tarifs concernant diverses prestations, fixés par délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2015.

La Commission des Finances réunie le 9 mars 2016 propose de ne modifier que les tarifs de la main d'œuvre du service technique en ajoutant :

- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe : 27 €
- Technicien : 28 €

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

#### **Décision du Conseil Municipal**

Vu la délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2015 fixant les divers tarifs d'impressions, occupation du domaine public, main d'œuvre et matériel ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

DECIDE de fixer les tarifs des impressions, occupation du domaine public, main d'œuvre et matériel comme suit, à partir du 15 avril 2016 :

<b>DESIGNATION DES DROITS</b>	<b>TARIFS 2016</b>	
<b><i>PHOTOCOPIES</i></b>		
<b><u>Particuliers</u></b>		
Photocopie N/B format A4	Unité	0,30 €
Photocopie N/B format A4 (recto/verso)	Unité	0,30 €
Photocopie N/B format A3	Unité	0,60 €
Photocopie N/B format A3 (recto/verso)	Unité	0,60 €
<b><u>Associations et Paroisses de Dettwiller-Noir/Blanc</u></b>		
Photocopie N/B format A4	Unité	0,10 €
Photocopie N/B format A4 (recto/verso)	Unité	0,20 €
Photocopie N/B format A3	Unité	0,30 €
Photocopie N/B format A3 (recto/verso)	Unité	0,55 €



<b><u>Particuliers</u></b>		
Photocopie Couleur format A4	Unité	0,50 €
Photocopie Couleur format A4 (recto/verso)	Unité	0,50 €
Photocopie Couleur format A3	Unité	1,00 €
Photocopie Couleur format A3 (recto/verso)	Unité	1,00 €
<b><u>Associations et Paroisses de Dettwiller</u></b>		
Photocopie Couleur format A4	Unité	0,20 €
Photocopie Couleur format A4 (recto/verso)	Unité	0,40 €
Photocopie Couleur format A3	Unité	0,50 €
Photocopie Couleur format A3 (recto/verso)	Unité	1,00 €
<b><i>OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC</i></b>		
Marché hebdomadaire- Mercredi	LE ML	1,70 €
Terrasse et autres occupations commerciales du domaine public : panneaux* Tolérance pour les occupations < 1 m <sup>2</sup>	LE M <sup>2</sup> par semestre	6,00 €
Braderie annuelle	LE ML	5,50 €
Marché aux puces / Vide grenier	LE ML	2,00 €
Camion-magasin	Forfait	100,00 €
Echafaudage et autres engins de chantier <b>Observation</b> : le délai court à partir de la mise en place de l'échafaudage.	Forfait	4 semaines gratuites <b>30€/semaine suppl. jusqu'à la 8ème semaine incluse</b> <b>60 € / semaine à partir de la 9ème semaine incluse</b>
<b><i>TRAVAUX POUR AUTRUI</i></b>		
<b><u>Main-d'œuvre</u></b>		
Technicien	Taux horaire	28,00 €
Adjoint technique principal 1ère classe et 2 <sup>ème</sup> classe	Taux horaire	27,00 €
Adjoint technique 1ère classe	Taux horaire	24,00 €
Adjoint technique 2ème classe	Taux horaire	20,00 €

<b><u>Matériel</u></b>		
Tracteur avec matériel (tondeuse, ramasseuse, débroussailleuse...)	Taux horaire	30,00 €
Camionnette	Taux horaire	23,00 €
Compresseur	Taux horaire	14,00 €
<b><u>Nota</u> : main d'œuvre en sus</b>		
<b><u>Stade</u></b> : propriété non communale Tonte	Taux horaire	37,00 €

*\* demande d'autorisation écrite, et accord de la commune sur l'emplacement des dispositifs sur le domaine public pour assurer le cheminement en sécurité des usagers.*

#### **4.7. Budget principal – adoption du budget primitif 2016**

Olivier SCHLATTER, adjoint, présente au Conseil Municipal le Budget Principal Primitif 2016, qui a été transmis à tous les conseillers avec l'ordre du jour de la présente séance. Celui-ci a été examiné par la Commission des Finances le 16 mars 2016.

Monsieur le Maire informe que l'année 2016 est une année de transition. En effet, il rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Haute Zorn (SIABHZ) a transféré sa compétence gestion des cours d'eau et prévention des inondations au SDEA. Jusqu'à présent, les contribuables payaient un impôt au SIABHZ via la taxe « Syndicat des communes ». L'année 2016 sera une année sans impôt à ce titre. Il réapparaîtra en 2017 soit au profit de la commune qui reversera le montant au SDEA soit au profit de la Communauté de Communes de la Région de Saverne si elle prend la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) dès 2017. En 2018, elle est acquise de fait.

#### **Décision du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à cinq abstentions et seize voix pour :

DECIDE de voter le budget en équilibre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, comme suit :

Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 3 460 172 €

Section d'investissement (dépenses et recettes) : 2 558 428 €

## **5. Affaires scolaires : conventions avec les associations locales et personnes physiques pour l'animation des NAP en 4<sup>ème</sup> période**

Monsieur le Maire donne la parole à Martine HUARD, conseillère déléguée, qui explique que la Commune s'appuiera entre autres, pour l'organisation des Nouvelles Activités Pédagogiques, sur certaines associations locales volontaires. Elle explique que ces associations seront indemnisées, pour les frais que cela engendre (achat de matériel, de consommables, utilisation de locaux associatifs etc), et pour le temps passé par les bénévoles.

La conclusion de ces conventions vise à couvrir ces activités et les personnes agissant pour le compte de la commune par l'assurance responsabilité civile communale.

Les associations et montants concernés pour la quatrième et dernière période, du 25 avril au 17 juin 2016 inclus sont détaillés ci-dessous :

- ACS : 645 € (activités judo et échecs)
- Amis de la Bibliothèque : 80 € (pour huit ateliers NAP)
- Association la Liberté section course à pied : 105 €
- Sporting Club de Dettwiller : 105 €
- Club d'Escrime de Saverne : 245 € et prise en charge de tout bris ou dégâts avec remplacement à neuf de tout matériel endommagé

La prise en charge de certaines NAP avec ou sans compensation financière font l'objet d'une convention. Le modèle de convention utilisée est le même que pour l'année précédente.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

*Madame Christine GEBUS et Monsieur Philippe FRIEDRICH, intéressés à l'affaire, quittent la salle de séance.*

### **Décision du Conseil Municipal**

Considérant que des associations locales proposent des ateliers dans le cadre des Nouvelles Activités Pédagogiques et que le temps passé et la mise à disposition de leurs locaux doivent faire l'objet d'une compensation financière ; qu'une convention doit être mise en place entre la commune d'une part et chaque association d'autre part ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à une abstention et dix-huit voix pour :

DECIDE de verser les compensations financières suivantes :

- ACS : 645 € (activités judo et échecs)
- Amis de la Bibliothèque : 80 € (pour huit ateliers NAP)
- Association la Liberté section course à pied : 105 €
- Sporting Club de Dettwiller : 105 €
- Club d'Escrime de Saverne : 245 € et prise en charge de tout bris ou dégâts avec remplacement à neuf de tout matériel endommagé

AUTORISE le maire, ou le premier adjoint en cas d'absence ou d'indisponibilité, à signer les conventions avec ces cinq associations.

## **6. Vie intercommunale : Désignation d'un délégué « eau potable » au SDEA**

Monsieur le Maire rappelle que Denis BALTZER, qui a démissionné, était le représentant titulaire siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts. Il y a lieu de désigner un nouveau représentant titulaire et un remplaçant pouvant se rendre aux réunions sans voix délibérative.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'il y a des personnes intéressées par ce rôle de délégué « eau potable ».

Monsieur Marc VOGEL a fait savoir par écrit qu'il acceptait d'être candidat.

Se proposent :

**Délégué titulaire**

**Est candidat** : Marc VOGEL

**Remplaçant**

**Est candidat** : Philippe FRIEDRICH

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer.

### **Décision du Conseil Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-6, L 5211-7, L 2121-21 et L 2125-25 ;

Vu la délibération du 3 mars 2015 du Syndicat d'eau potable de la région de Saverne-Marmoutier décidant du transfert de la compétence « eau potable » au SDEA ;

Vu les statuts du SDEA et notamment les articles 9, 11, 14 et 26 ainsi que l'annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à un délégué par commune, par tranche de 3 000 habitants et par compétence ;

Considérant qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation mais que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas y procéder sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection du délégué titulaire et du remplaçant, aucune disposition ne s'y opposant ;

SONT ELUS comme délégué et remplaçant de la commune au sein de la Commission Locale eau et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA :

Délégué titulaire : Marc VOGEL - 1 rue de Steinbourg - Rosenwiller 67490 DETTWILLER – né le 26.06.1952

Remplaçant : Philippe FRIEDRICH – 22 rue de la Gare – 67 490 DETTWILLER – né le 05.09.1967

## **7. Informations**

### **7.1. Droit de préemption urbain**

#### **Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître COUDERT, notaire à Dettwiller**

**le 24 février 2016 :** Propriété bâtie – 2 rue de l'Industrie

Section 16 - Parcelle (s) n° 40, 41, 107/42, 108, 117/31 et 118/31

Superficie : 6,57, 4,74, 7,19, 3,90, 5,5 ares et 1 ha 38 a 27 ca

#### **Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Maître BECHMANN, notaire à Hochfelden**

**le 15 mars 2016 :** Propriété bâtie – 100 rue de Strasbourg

Section 9 - Parcelle (s) n° 34 et 35

Superficie : 4,10 et 5,36 ares

### **7.2. Marchés publics – consultations**

Le cabinet Julien CARBIENER a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de la rue des Jardins pour un montant de 6 355 € HT et 7 626€ TTC.

### **7.3. Autres informations**

*Sans objet*

### **7.4. Instances intercommunales**

*Sans objet*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.**

**Le présent procès-verbal comprenant les points 1 à 7, est signé par les membres présents.**

**Délibération n° 2016/34** : Vie communale : nouveau tableau du Conseil Municipal

**Délibération n° 2016/35** : Vie communale : modification des Commissions Communales

**Délibération n° 2016/36** : Affaires financières : bilan des cessions et acquisitions foncières en 2015

**Délibération n° 2016/37** : Affaires financières : budget principal – approbation du compte de gestion 2015

**Délibération n° 2016/38** : Affaires financières : budget principal – approbation du compte administratif 2015

**Délibération n° 2016/39** : Affaires financières : budget principal – affectation du résultat de l'exercice 2015

**Délibération n° 2016/40** : Affaires financières : budget principal – fixation des taux des taxes directes (TH, TFB, TFNB)

**Délibération n° 2016/41** : Affaires financières : budget principal – fixation de tarifs – concessions de cimetières

**Délibération n° 2016/42** : Affaires financières : budget principal – fixation de tarifs – Divers : impressions, occupation du domaine public, main d'œuvre, matériel

**Délibération n° 2016/43** : Affaires financières : budget principal – adoption du budget primitif 2016

**Délibération n° 2016/44** : Affaires scolaires : conventions avec les associations locales pour l'animation des NAP en 4<sup>ème</sup> période

**Délibération n° 2016/45** : Vie intercommunale : désignation d'un délégué « eau potable » au SDEA

**C. ZIMMERMANN**

**O. SCHLATTER**

**V. FRITSCH**

Excusée - Procuration  
A Mme B. MULLER

**A. KLEITZ**

**B. ROLL**

**B. MULLER**

**P. FEIDT**

**P. FRIEDRICH**

**C. GEBUS**

**M. GRAD-ORAN**

**A. GRIES**

**A. GUERRIER**

Excusée – Procuration  
A Mme B. ROLL

Excusée - Procuration  
A M. G. HUTTLER

**M. HUARD**

**G. HUTTLER**

**E. JUNG**

Excusé - Procuration  
A M. P. FEIDT

**Y. LONGERON**

**D. MEYER**

**V. SCHAEFFER**

Excusé

**C. SCHAEFFTER**

**T. TRUMPF**

**M. VOGEL**

Excusé

**R. WEIL**

**S. WOLFFER**

Excusé – Procuration  
A M. O. SCHLATTER

**Le secrétaire de séance,  
Pierre FEIDT**

**Pour extrait conforme**

**A Dettwiller, le**

**Le Maire, Claude ZIMMERMANN**